



STATISTIQUES ET INDICATEURS

L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN AOÛT 2017



→ 

Fin août 2017, le nombre d'intérimaires s'établit à 736 400.

L'EMPLOI INTÉRIMAIRE BAISSÉ DE 3,1% SUR UN MOIS ET AUGMENTÉ DE

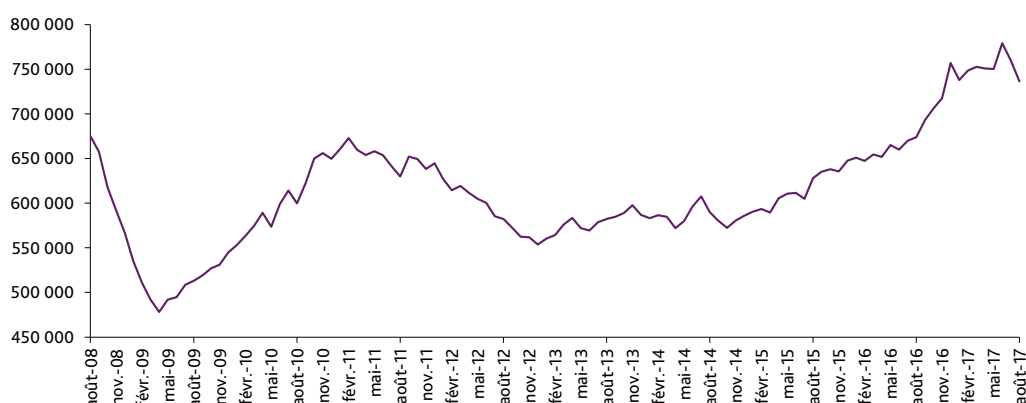
9,3%

PAR RAPPORT À AOÛT 2016.

Fin août 2017, le nombre d'intérimaires baisse de 3,1% par rapport à juillet 2017 et progresse de 9,3% en un an¹.

Fin août 2017, le nombre d'intérimaires s'établit à 736 400, en valeur corrigée des variations saisonnières. Il connaît une baisse de 3,1% par rapport à fin juillet. En un an, l'intérim augmente de 9,3% (+62 700 de fin août 2016 à fin août 2017 [cf. Graphique1]).

Graphique 1
L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN FIN DE MOIS (DONNÉES CVS)



Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière

1. **Avertissement :** A compter de la publication portant sur l'emploi intérimaire en avril 2017, les statistiques portent sur la France (y compris DOM), et non plus sur la France métropolitaine. Les évolutions d'emploi intérimaire reposent sur une méthodologie établie en commun avec la Dares et sont donc identiques avec celles publiées par la Dares. Cf <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/systeme-d-information-ett-@/5931/view-article-234.html?>. Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

Résultats détaillés en août 2017

La répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire diffère sensiblement de celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie et la construction. L'industrie représente 16,5% de l'emploi salarié total, mais emploie 42,2% des intérimaires. La construction représente 16,0% de l'emploi intérimaire contre 7,6% de l'emploi salarié total. Inversement, 75,9% des salariés travaillent dans le secteur tertiaire contre seulement 41,2% des intérimaires [cf. [Tableau 2 en annexe](#)].

A la fin août, le taux de recours à l'intérim est de 9,5% dans l'industrie, de 8,0% dans la construction et de 2,3% dans le secteur tertiaire. Le taux de recours moyen, tous secteurs confondus, est de 4,1%.

Évolution mensuelle par secteur (CVS)

En août, les effectifs intérimaires baissent dans l'ensemble des secteurs par rapport à juillet. Ils connaissent ainsi une diminution dans le secteur tertiaire de -2,0%, dans celui de l'industrie de -2,9% et une forte diminution de -5,8% dans celui de la construction [cf. [Tableau 1](#)].

Tableau 1

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INTÉRIMAIRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs	Principaux secteurs	Variation absolue mensuelle (nombre d'intérimaires)	Évolution mensuelle CVS	Évolution trimestrielle CVS	Évolution annuelle CVS
Industrie		-9 320	-2,9%	-1,7%	5,8%
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	330	1,5%	-1,3%	9,4%
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	-1 090	-1,9%	-8,8%	11,7%
	Fabrication d'autres produits industriels	-9 380	-6,5%	0,1%	9,6%
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	330	0,8%	3,8%	13,8%
	Fabrication de matériels de transport	480	1,0%	6,3%	13,4%
Construction		-8 310	-5,8%	-8,8%	11,7%
Tertiaire		-5 900	-2,0%	1,4%	12,1%
	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	-2 520	-3,3%	0,1%	9,6%
	Transports et entreposage	-350	-0,4%	3,8%	13,8%
	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	-1 910	-3,2%	6,3%	13,4%
	Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	70	0,4%	2,4%	16,4%

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière

Parmi les principaux secteurs de l'industrie, les effectifs intérimaires augmentent dans les « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » (1,5%), dans la « fabrication d'équipement électriques, électroniques, informatiques et de machines » (0,8%) et dans la « fabrication de matériels de transport » (1,0%). Ces effectifs intérimaires connaissent toutefois une baisse dans la « fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » (-1,9%) et dans la « fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines » (-6,5%).

Dans le tertiaire, les effectifs intérimaires augmentent dans les « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » (+0,4%). Les autres secteurs affichent des baisses : -3,3% pour le « commerce, réparation d'automobile d'automobiles et de motocycles », -0,4% pour les « transports et entreposage » et -3,2% pour les « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien ».

2. Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur (y compris intérim), estimés à partir des données trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoss relatives à fin juin 2017 (dernier point disponible).

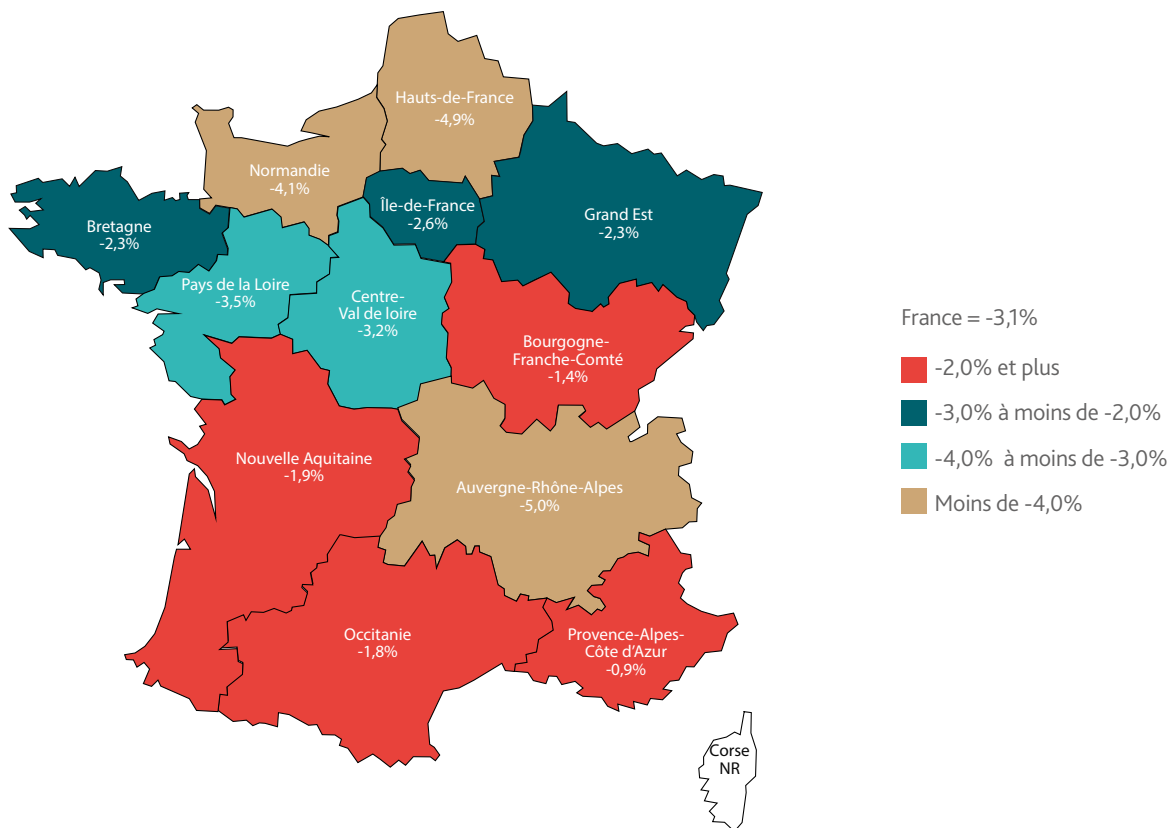
Évolution par région

La répartition régionale de l'emploi intérimaire est relativement proche de celle de l'emploi salarié total. Cependant, les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur font partie des régions qui possèdent les plus faibles taux de recours à l'intérim (respectivement 2,5% et 3,4%) en raison du faible poids de leur industrie. A l'opposé, les taux de recours les plus élevés se situent dans les régions suivantes : Centre-Val de Loire (5,9 %) et Bourgogne-Franche-Comté (5,9%). [cf. [Tableau 3 en annexe](#)].

En août par rapport à juillet, l'emploi intérimaire diminue dans l'ensemble des régions. La région Auvergne-Rhône-Alpes enregistre la plus forte baisse (-5,0%). Elle est suivie par la région Hauts-de-France ainsi que la Normandie (respectivement -4,9% et -4,1%) [cf. [Carte 1](#)].

Carte 1

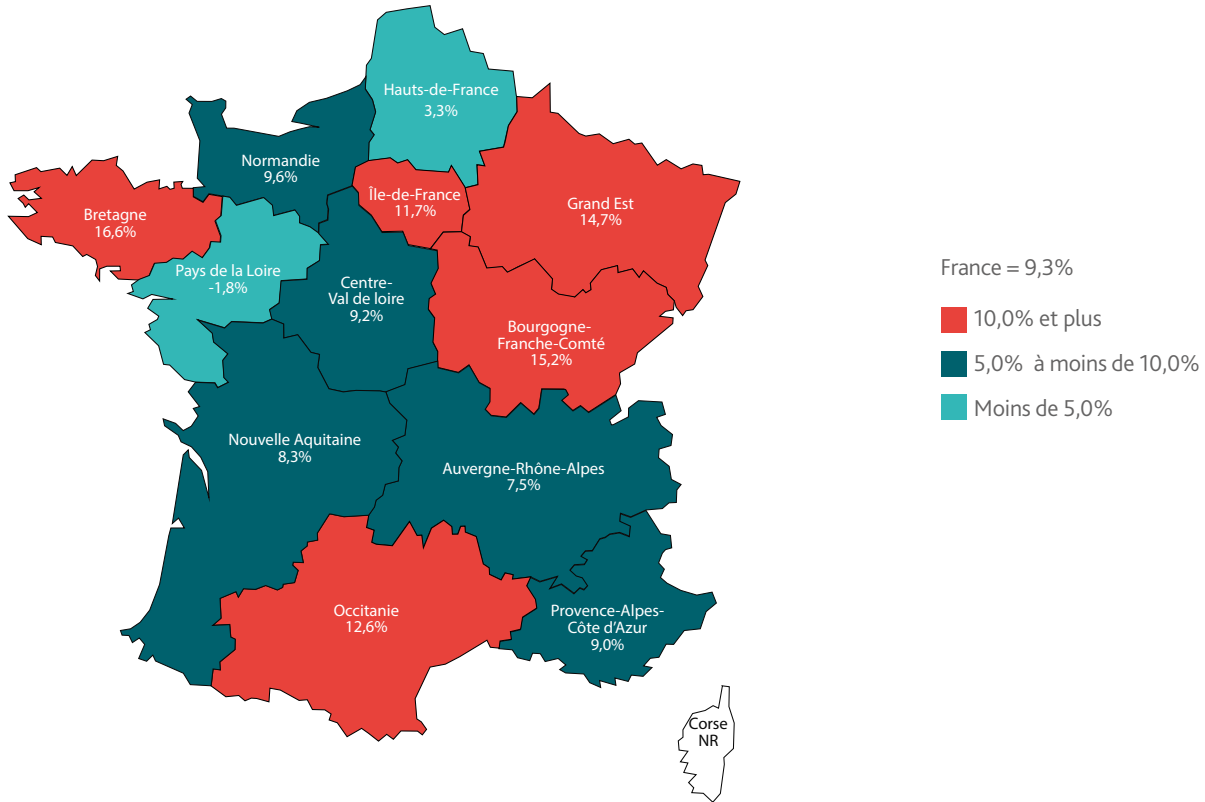
ÉVOLUTION MENSUELLE (CVS) JUILLET 2017/AOÛT 2017



Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière

Hormis pour la région Pays de la Loire, l'emploi intérimaire progresse sur un an dans toutes les régions. La hausse la plus marquée concerne la Bretagne (+16,6%) [cf. Carte 2].

Carte 2
ÉVOLUTION ANNUELLE (CVS) AOÛT 2016/AOÛT 2017

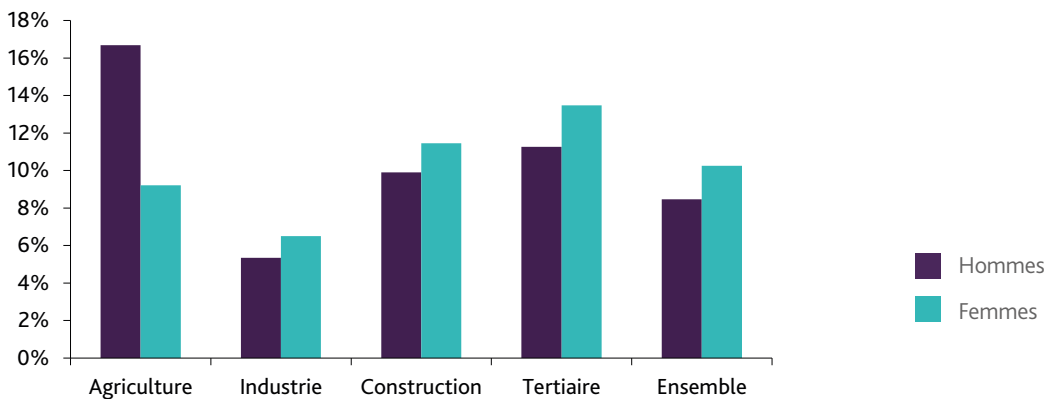


Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière

Évolution par sexe selon le secteur d'activité

Les intérimaires sont majoritairement des hommes (72,2%). Par rapport à fin août 2016, leur part est stable. Sur un an, les effectifs intérimaires augmentent légèrement plus pour les femmes que pour les hommes (+10,3% pour les femmes contre +8,5% pour les hommes). A l'exception de l'agriculture, cette tendance se confirme dans tous les secteurs : +6,5% pour les femmes contre +5,3 % pour les hommes dans l'industrie, +11,5% pour les femmes contre +9,9% pour les hommes dans la construction et +13,5% pour les femmes contre +11,3% pour les hommes dans le tertiaire [cf. Graphique 2].

Graphique 2
ÉVOLUTION ANNUELLE PAR SEXE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %, DONNÉES BRUTES)



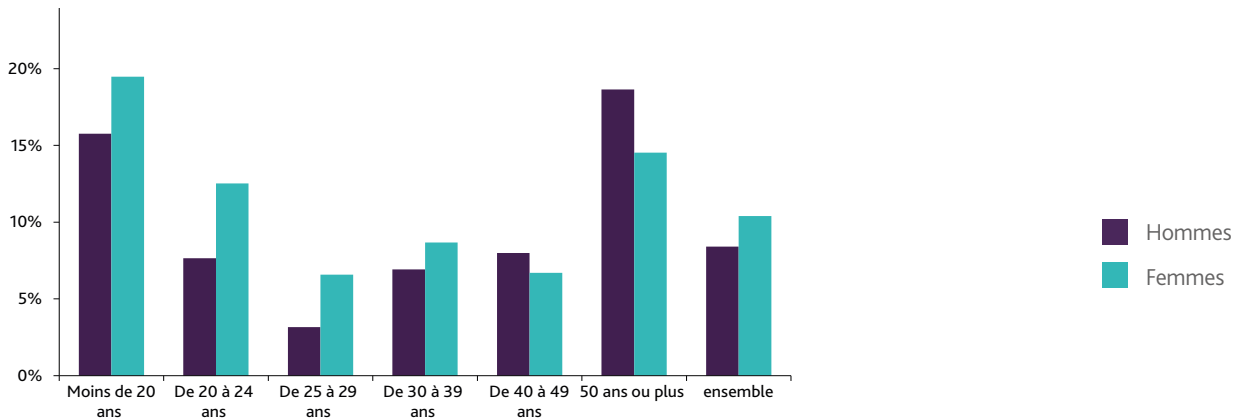
Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière

Évolution par âge selon le sexe de l'intérimaire

La population des intérimaires est relativement jeune : 46,2% d'entre eux ont moins de 30 ans en août 2017 [cf. [Tableau 4 en annexe](#)]. Par rapport à fin août 2016, les intérimaires de moins de 20 ans et ceux de 50 ans ou plus ont vu leurs parts augmenter (respectivement +0,5 point et +0,9 point). La part des 20 à 24 ans est stable. Les autres catégories d'âge voient leurs parts baisser, notamment celle des 25 à 29 ans (-0,8 point) [cf. [Graphique 3](#)].

Graphique 3

ÉVOLUTION ANNUELLE PAR ÂGE SELON LE SEXE DE L'INTÉRIMAIRE (EN %, DONNÉES BRUTES)



Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière

Évolution par catégorie socioprofessionnelle

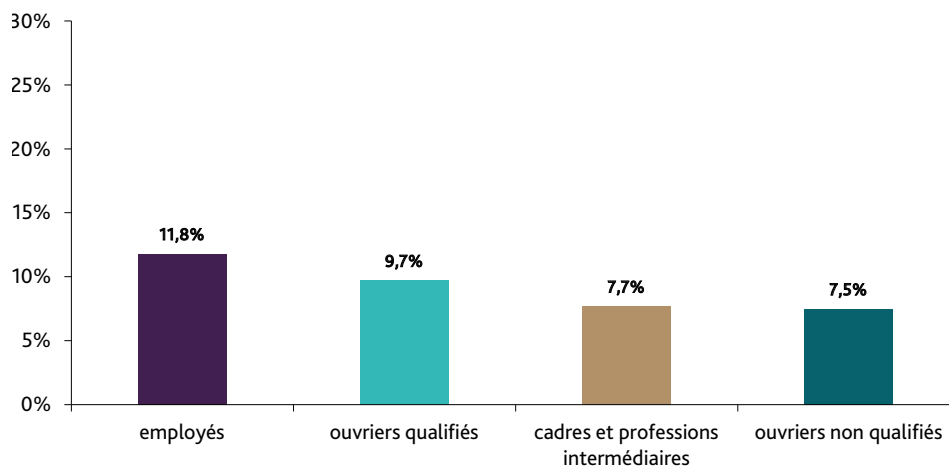
Les emplois intérimaires sont très majoritairement des emplois d'ouvriers : 40,2% sont des ouvriers qualifiés et 36,3 % des ouvriers non qualifiés [cf. [Tableau 5 en annexe](#)].

Sur un an par rapport à fin août 2016, les parts des cadres et professions intermédiaires et celles des ouvriers non qualifiés baissent (respectivement -0,1 point et -0,5 point). En revanche, les ouvriers qualifiés et les employés voient leurs parts augmenter (respectivement +0,3 point et +0,3 point).

Sur un an, toutes les catégories socioprofessionnelles voient leurs effectifs intérimaires augmenter : +11,8% pour les employés, +9,7% pour les ouvriers qualifiés, +7,7% pour les cadres et professions intermédiaires et +7,5% pour les ouvriers non qualifiés [cf. [Graphique 4](#)].

Graphique 4

ÉVOLUTION ANNUELLE SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (EN %)



Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière

Annexe

Tableau 2

RÉPARTITION DE L'EMPLOI INTÉrimAIRE SELON LES SECTEURS (DONNÉES BRUTES)

SECTEURS D'ACTIVITE (A17)	Répartition de l'emploi intérimaire à fin août (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	0,5
Industrie	42,2
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,6
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	8,9
Cokéfaction et raffinage	0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines	5,6
Fabrication de matériels de transport	6,4
Fabrication d'autres produits industriels	17,7
Construction	16,0
Tertiaire	41,2
Commerce-réparation d'automobiles et de motocycles	11,1
Transports et entreposage	14,6
Hébergement et restauration	1,7
Information et communication	1,0
Activités financières et d'assurance	1,5
Activités immobilières	0,4
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,7
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	2,2
Autres activités de services	1,0
TOTAL	100,0

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière.

Tableau 3

RÉPARTITION DE L'EMPLOI INTÉRIMAIRE SELON LES RÉGIONS (DONNÉES BRUTES)

RÉGIONS	Répartition de l'emploi intérimaire à fin août (en %)	Répartition de l'emploi salarié au 30/06/17 (en %)	Taux de recours à l'intérim (en %)*
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	13,7	12,5	4,5
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	5,5	3,8	5,9
BRETAGNE	5,7	4,6	5,1
CENTRE-VAL DE LOIRE	5,1	3,5	5,9
CORSE	0,0	0,5	NR
GRAND EST	9,2	7,7	4,9
HAUTS-DE-FRANCE	10,0	8,0	5,1
ÎLE-DE-FRANCE	16,0	25,9	2,5
NORMANDIE	6,3	4,6	5,6
NOUVELLE AQUITAINE	8,4	7,9	4,3
OCCITANIE	6,6	7,7	3,5
PAYS DE LA LOIRE	7,1	5,8	5,0
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	6,3	7,5	3,4
TOTAL	100,0	100,0	4,0

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière.

*Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires de la région et les effectifs salariés globaux de cette région estimés fin juin 2017.

Tableau 4

RÉPARTITION SELON L'ÂGE (DONNÉES BRUTES)

Âge	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 20 ans	6,3%	8,6%	6,9%
De 20 à 24 ans	21,6%	24,8%	22,5%
De 25 à 29 ans	16,8%	16,7%	16,8%
De 30 à 39 ans	25,4%	21,1%	24,2%
De 40 à 49 ans	18,0%	17,4%	17,8%
50 ans ou plus	12,0%	11,4%	11,8%

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière.

Tableau 5

RÉPARTITION SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (DONNÉES BRUTES)

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	Ensemble
Cadres et Professions intermédiaires	7,6%	15,6%	9,8%
Employés	6,3%	32,6%	13,6%
Ouvriers qualifiés	49,1%	17,1%	40,2%
Ouvriers non qualifiés	37,0%	34,6%	36,3%

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière.

Tableau 6

RÉPARTITION SELON LES 4 GRANDS SECTEURS (DONNÉES BRUTES)

Secteur d'activité en nomenclature A4	Homme	Femme	Ensemble
Agriculture	0,5%	0,6%	0,5%
Industrie	41,8%	43,3%	42,2%
Construction	20,9%	3,3%	16,0%
Tertiaire	36,8%	52,8%	41,2%

Sources : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission, France entière.

Sources et définitions

LE SYSTÈME D'INFORMATION SPÉCIFIQUE AUX ÉTABLISSEMENTS DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Déclaration Mensuelle de Mission (DMM) » et les Relevés Mensuels de Mission source « Déclaration sociale nominative (DSN) » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. La Déclaration sociale nominative (DSN) se substitue progressivement aux DMM, et sera généralisée en 2017. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de DMM ou de DSN pour les ETT ayant déjà adopté ce mode déclaratif, et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : Dares).

LES CONCEPTS D'EMPLOI INTÉRIMAIRE ET EXPLOITATION STATISTIQUE

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31.12.1995 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois³, et non au seul dernier jour ouvré du mois. Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.

CONVERGENCE DES STATISTIQUES D'ÉVOLUTION D'EMPLOI INTÉRIMAIRE PUBLIÉES PAR PÔLE EMPLOI ET PAR LA DARES

Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares ont publié des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison des traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015, des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques.

A la suite de ces travaux, Pôle emploi a révisé à compter de la publication de mars 2015 (statistiques relatives à janvier 2015) ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2013. La Dares a utilisé en mars 2015 la méthodologie commune pour établir sa statistique d'évolution provisoire de l'emploi intérimaire en janvier 2015 ; elle révisé dans sa publication d'avril 2015 ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2009.

Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

CALCUL DES ÉVOLUTIONS

L'évolution provisoire de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant uniquement les missions déclarées « à l'heure » par des entreprises de travail temporaire qui ont déclaré des missions à la fois pour le mois M et pour le mois M+1 (méthode dite de « cylindrage » ou à champ de SIRET constant). Cela représente environ 90% des missions déclarées.

L'évolution révisée de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant l'exhaustivité des missions déclarées « à l'heure » ou avec un mois de retard, sans « cylindrage » (soit près de 97% des missions déclarées). Pour le calcul des évolutions, chaque mission en cours lors des 5 jours pertinents est comptabilisée au prorata de sa durée (une mission d'1 jour compte ainsi pour 0,2 ; une mission de 2 jours pour 0,4 etc.).

Les données sont disponibles sur : pole-emploi.org

3. Les cinq derniers jours ouvrés « pertinents » sont les cinq derniers jours ouvrés du mois qui ne sont pas concernés par un « pont ». Il existe aussi un traitement spécifique pour le mois de décembre afin d'exclure la période entre les fêtes.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

